



Rapport de la Commission financière concernant le budget 2007

(Du 9 novembre 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 26 octobre, 2 et 9 novembre 2006 pour l'examen du budget 2007 de la Ville de Neuchâtel.

Elle a pris connaissance d'un excédent de revenus de **3'231'600 francs**, alors que la première version du budget présentait un excédent de charges de près de 800'000 francs.

Cela est dû à un contexte économique positif, avec pour conséquence une baisse de chômage et une faible inflation. Mais cela tient principalement à des revenus extraordinaires pour les années 2006 et 2007 (progression de l'impôt sur les personnes morales) qui n'apparaîtront plus les années suivantes. Cela ne doit pas empêcher de relever les mesures prises par la Ville depuis 2003 et les efforts fournis par le personnel.

L'année 2007 voit la fin des effets du désenchevêtrement, la vente de l'Hôpital Pourtalès à l'Etat représentant une diminution des charges et des intérêts. La dernière étape du désenchevêtrement, soit la vente des bâtiments du secondaire II ne se fera pas en 2007. Les bâtiments seront loués à l'Etat.

En 2007 la Ville enregistrera des recettes supplémentaires. Mais elle devra aussi faire face à une augmentation des charges, en particulier en ce qui concerne la modification de la péréquation.

Les années 2003/2004/2005 ont représenté des exercices déficitaires qui ont absorbé la presque totalité de la fortune de la Ville. Celle-ci devra être reconstituée à hauteur de 12 millions de francs au 31 décembre 2007, en prévision d'une année 2008 difficile.

L'effort demandé au personnel est reporté de 1% pour l'année 2007. La restitution des 2% (retenus en 2006) au personnel se fera dès le moment où il y aura confirmation que les comptes 2006 seront bénéficiaires. Les augmentations réglementaires seront versées.

Neuchâtel voit la réalisation de projets importants avec la création d'emplois à la clé soit : ouverture du Centre de 'La Maladière' et du stade, chantiers de Kyphon et de PMI, création de logements dans le quartier des Cadolles et des Hautes écoles de gestion et de musique au quartier du Crêt Tacconet.

Au sujet de la Caisse de pensions, la part des cotisations de l'employeur a été augmentée de 160% à 165%.

La Commission financière constate que l'imputation des investissements à l'une ou l'autre des directions n'obéit pas à une systématique. En effet, parfois l'investissement est le fait de la Direction de l'Urbanisme sans s'occuper de la Direction utilisatrice du bâtiment, parfois le contraire. Le Conseil communal est dès lors invité à rendre sa pratique cohérente.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Cultes, CEG, Office du personnel,
Services des assurance et Tourisme)

Mme Amélie Blohm Gueissaz, MM. Thomas Facchinetti et Blaise Péquignot (rapporteur) ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Ruedin (Cultes & Tourisme) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; MM. Marc Bernoulli, (Office du personnel) et Roger Maridor (Service des assurances).

02. Finances

Globalement, au niveau des imputations internes, un nouvel ordre de service a été édité pour fixer quels types de charges doivent être pris en considération. Ainsi en va-t-il notamment des intérêts passifs, du loyer, des prestations des travaux publics ; pour les services autoporteurs, tels que les ports (07.41) par exemple, toutes les charges doivent par contre être imputées. Il s'agit en fait de remettre de l'ordre dans les dépenses qui passaient avant par les groupes 31 et 42 pour les transférer dans les groupes 39 et 49. Il est à noter que, pour des raisons historiques, aucun loyer n'est facturé pour les écoles et les cultes.

Si la réduction des heures de réception du service des contributions rend ce dernier moins accessible durant la journée, la disponibilité du personnel en est toutefois améliorée.

02.01 Secrétariat

Certaines dépenses figurant avant sous la rubrique BSM (Biens, services et marchandises) se retrouvent maintenant dans celle des imputations internes. Le poste « loyer » est nouvellement introduit.

02.02 Cultes

Un investissement de 200 000 francs pour un nouvel orgue pour le temple de Serrières n'est pas pris en charge par la ville, ce financement étant assuré par des moyens privés.

Au niveau des revenus, la Collégiale reste toujours attractive en termes de mariages, de concerts et d'autres manifestations.

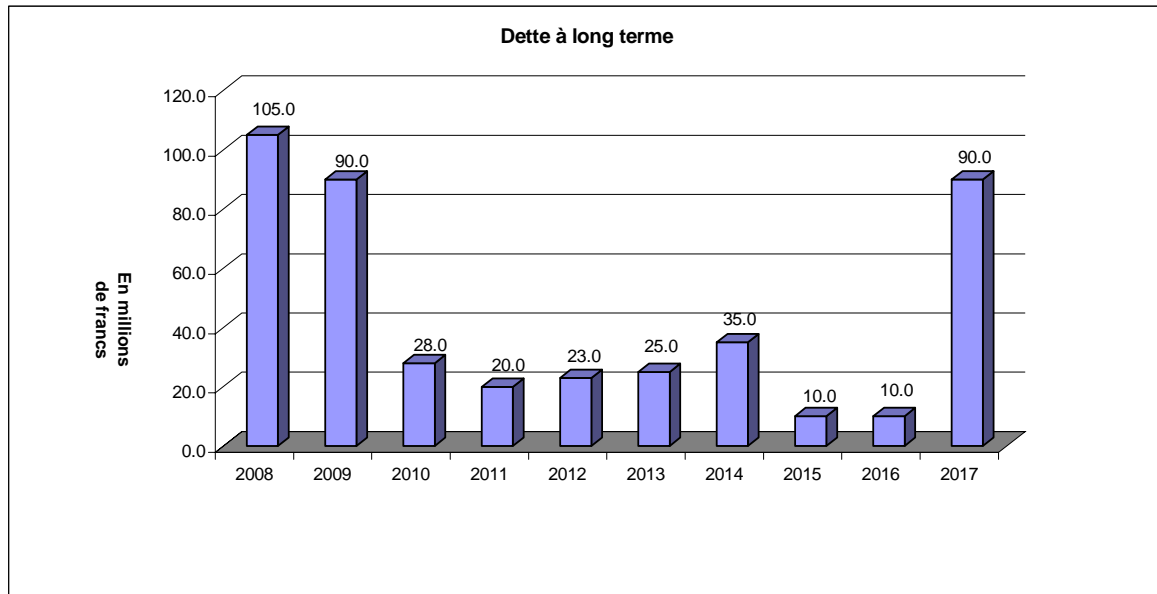
02.11 Comptabilité générale

La reprise du NHP par l'Hôpital neuchâtelois induit une diminution de la dette qui passe de 634 millions à fin 2005 à 436 millions à fin 2007 selon le budget. Ce transfert se traduit par une diminution des postes 322.01 et 425.03.

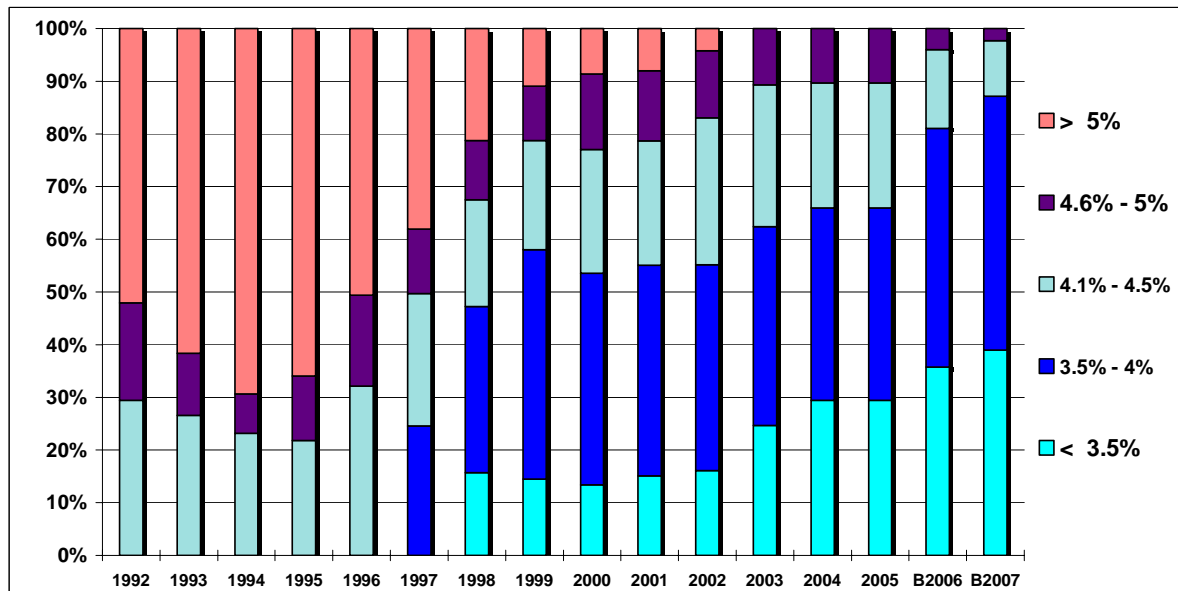
Les années 2008 et 2009 verront ainsi arriver d'importantes échéances, soit respectivement 105 et 90 millions. Actuellement, le Conseil d'Etat ne veut pas cautionner la reprise de la dette du NHP et des autres infrastructures des hôpitaux. Cela implique que l'Hôpital neuchâtelois devra donc verser l'équivalent.

Le taux d'intérêt moyen est de 3,53 %, près de la moitié de la dette se situant à un taux variant entre 3,5 et 4 %.

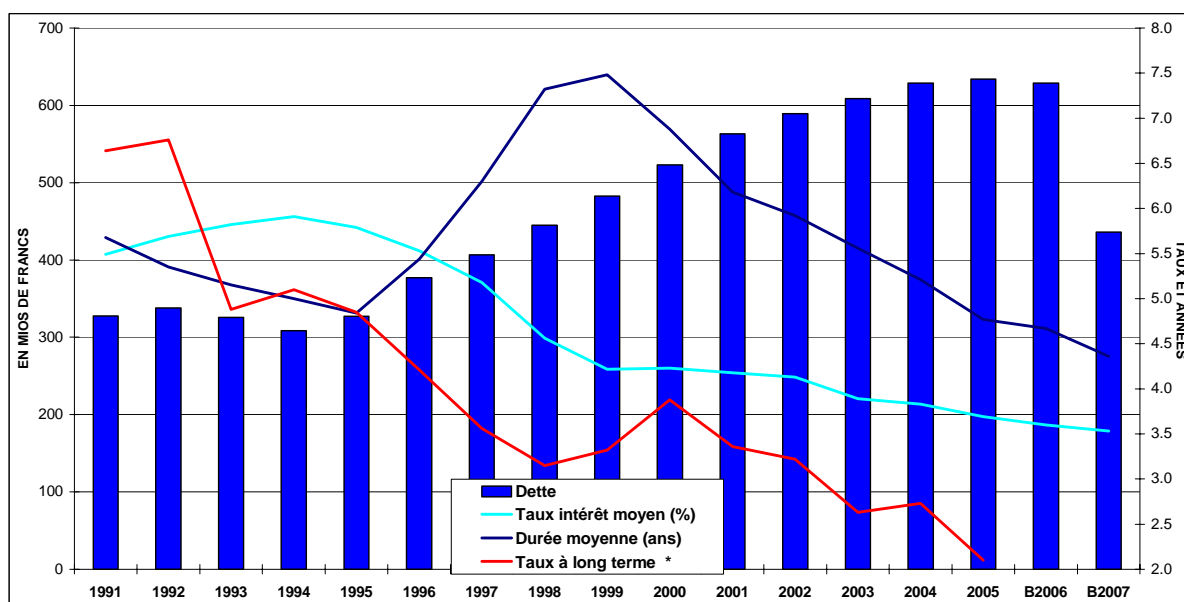
Echéancier de la dette



Structure de la dette



Gestion de la dette



02.21 Contrôle des finances

Le poste 318.02 marquera en 2007 une augmentation due à la révision globale qui doit légalement être faite cette année. L'exercice 2008 reprendra un montant de l'ordre de celui comptabilisé en 2005.

02.31 Centre électronique de gestion (CEG)

Un outil informatique (G2I, Gestion Intégrée des Investissements) a été développé par le CEG permettant à tous les services de consulter les éléments les concernant.

L'outil appelé ARGOS permettra d'avoir un suivi en tout temps par les services pour leurs analyses du budget et des comptes.

Il est à noter que l'outil de base de la comptabilité, dénommé SAI, donne entière satisfaction depuis son adoption en 1995/1996 et, cerise sur le gâteau, coûte beaucoup moins cher que le programme SAP utilisé par l'État.

Précédemment sous la houlette de la Chancellerie, la téléphonie sera désormais gérée par le CEG (poste intégré dans le compte 315.01). Par contre, l'équipement des postes continuera à être pris en compte par les différents services concernés. Il convient de souligner que la reprise de cet entretien est assurée sans augmentation de personnel.

Il s'agit de réduire les coûts par l'intégration des sites périphériques de l'hôtel communal sur des lignes de fibres optiques permettant le transfert de données et de voix. Il est prévu d'intégrer à futur la téléphonie mobile.

L'investissement est de l'ordre de 300'000 francs. Les partenaires sont les SI et Video 2000.

Les restructurations importantes au niveau des hôpitaux et des autres domaines de la santé touchent bien évidemment le CEG. Il y a notamment la possibilité de perdre des clients au profit du développement de leur propre système informatique. Mais, reconnu comme centre de compétence en la matière, ce risque est très faible pour le CEG. Ce processus conduit cependant à réduire certaines priorités et à élaborer un plan directeur.

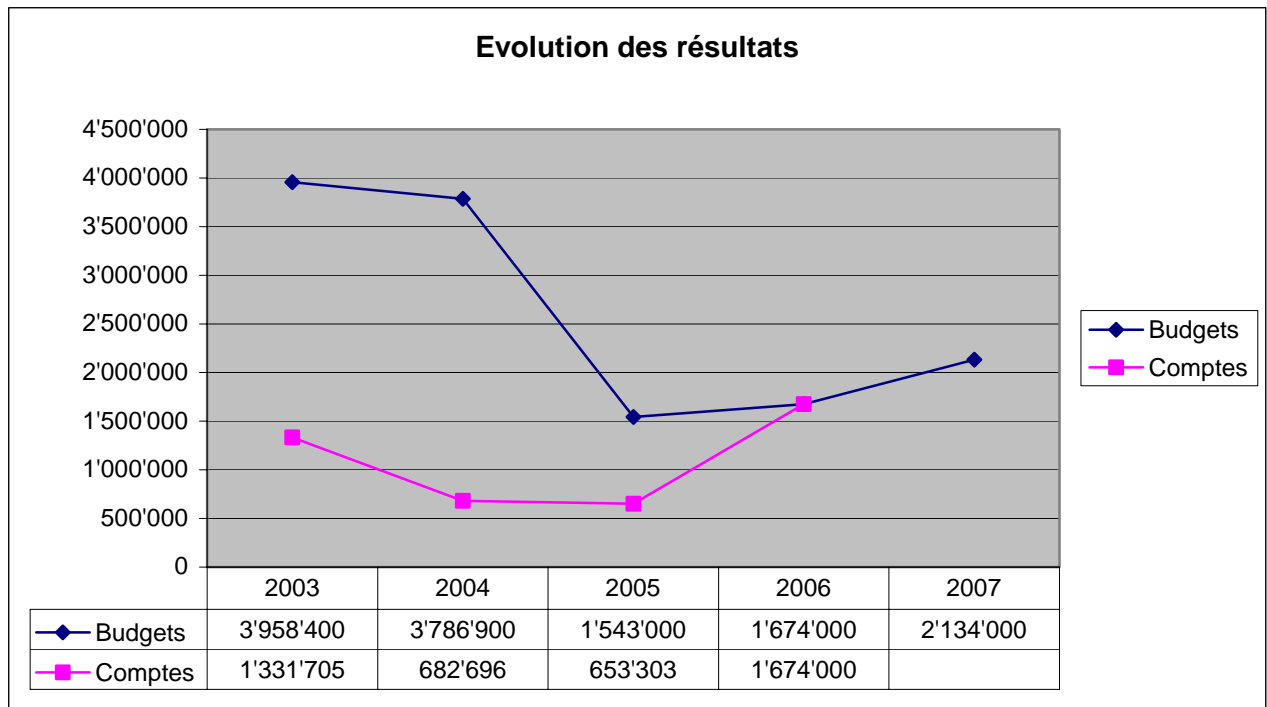
La mobilité plus grande du patient et du personnel oblige à développer en parallèle la technique et à redéfinir les droits d'accès.

Tout ceci se décline toutefois sans impact budgétaire particulier.

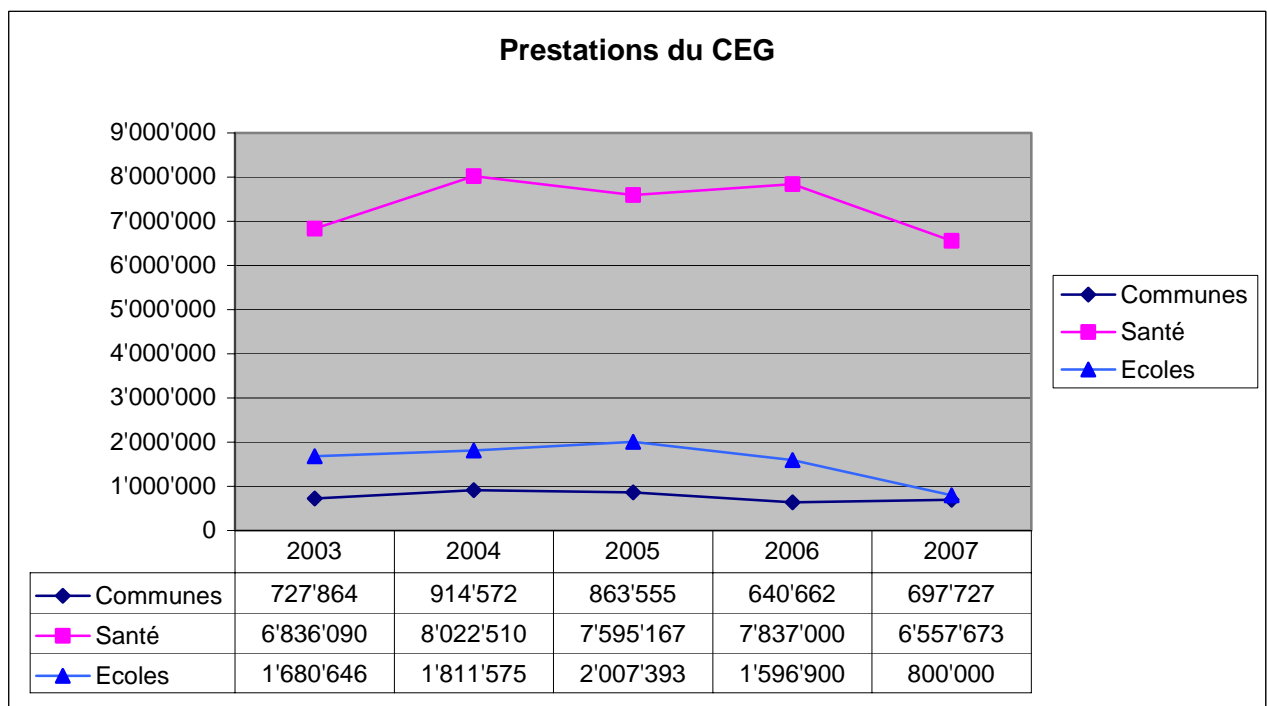
La taxe informatique (1'000 francs par poste) permet de gérer efficacement le parc informatique (555 postes). Définir un coût complet de chaque poste n'est guère possible. Cette taxe permet par contre de sensibiliser l'utilisateur à cet égard.

Comparaison des exercices précédents

Basé sur des centres de compétences orientés métiers, le CEG effectue des efforts importants de restructuration et d'économie depuis la mise en place de la nouvelle direction du service en 2001. Les effets de l'ancien mode de financement des équipements par leasing se terminent en 2008 et dans l'attente de cette échéance, le compte « Entretien des installations » permet d'entretenir les infrastructures lourdes dans le cadre du budget de fonctionnement. Le graphique ci-dessous compare les budgets et les comptes depuis l'exercice 2003. L'écart important entre les budgets et les comptes s'explique pas les mesures d'économies prises durant les années 2003 à 2005 sur l'entretien et le renouvellement des installations. Les prévisions s'agissant de l'exercice 2006 sont conformes au budget.



Les recettes générées par le CEG provenant des partenaires signataires d'une convention de collaboration dans les domaines des communes, de la santé et des écoles sont illustrées dans le graphe ci-dessous. Ces recettes varient en fonction du mode de financement, des projets et des ventes spécifiques, selon les opportunités.



Si les recettes en provenance des communes sont stables depuis des années, celles du secteur des écoles sont en nette diminution. Cette

orientation prudente est due aux mesures d'économie de l'Etat, qui a repris le financement de l'ensemble de l'informatique scolaire (CLOEE) en 2005 dans le cadre du désenchevêtrement des tâches (ainsi que les moyens financiers par la bascule d'impôts). Concernant le domaine de la Santé, la création d'une nouvelle Convention neuchâteloise d'Informatique de santé (CNIS) formalisera les prévisions budgétaires 2007.

Aspects financiers du budget 2007

D'une façon générale, l'exercice 2007 poursuit la logique appliquée ces dernières années dans le sens d'un effort d'économie maximum. Dans l'optique de la fin des financements par leasing en 2008, l'entretien et le renouvellement des infrastructures s'effectue au travers des comptes de fonctionnement pour un montant évalué entre 1 et 1,5 million de francs.

Le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes est pris en compte. Une estimation des recettes est faite en conséquence pour l'ensemble des collaborations informatiques dans les domaines des communes, de la santé et des écoles.

02.31.30 Charges de personnel

Le budget proposé prévoit une baisse de 1,15 poste pour l'année 2007 car le poste d'un informaticien de gestion démissionnaire dans l'équipe de développement des écoles n'est pas repourvu. Malgré cette diminution d'effectif, l'augmentation des charges de personnel (+ 202'600 francs ou 3,05%) est due essentiellement à la part patronale des rappels de la Caisse de pensions (02.31.307.01) liée aux augmentations de salaire accordées en application de la réglementation de la rémunération du personnel.

02.31.31 Biens, services et marchandises

Dans ce centre de charge, il faut relever une très nette baisse due à la fin d'un contrat de leasing en 2006 pour un montant de 1'445'000 francs (compte 02.31.316.05). Cette redevance n'est dès lors plus facturée à des tiers, ce qui explique la baisse de recettes. Le principe du financement par leasing se terminera en 2007 avec une dernière annuité complète de 1'515'300 francs. Concernant le compte d'entretien des installations (02.31.315.01), il prévoit notamment le renouvellement des équipements centraux de la téléphonie de notre administration pour un montant de 300'000 francs.

02.31.43/49 Contributions et imputations internes

La comparaison entre les budgets 2006 et 2007 montre une prévision des recettes à la baisse globalement de 2'147'800 francs. En effet, une mesure technique transfère la participation des hôpitaux de la Ville de Neuchâtel du compte 02.31.436.20 sur le compte 02.31.439.01 et les ventes internes passent dans un compte d'imputation interne. Cette précision effectuée, la baisse des recettes s'explique par :

- l'arrêt du leasing Econocom : impact direct sur les recettes de 1'500'000 francs ;
- la diminution de la participation de l'Etat de Neuchâtel pour les écoles de 600'000 francs. Ce point est encore en négociation et par prudence, a été intégré dans le budget.

Conformément à la nouvelle systématique comptable, les recettes en provenance des services de la Ville de Neuchâtel figurent désormais sur le compte 02.31.490.99 pour 1'044'800 francs.

En résumé, le résultat de l'exercice budgétaire 2007 montre une augmentation de l'excédent de charges de 460'000 francs par rapport à 2006. Cette différence s'explique à hauteur de 200'000 francs par l'augmentation de 3% les charges de personnel et par la reprise des charges des installations centrales de la téléphonie en fin de vie pour un montant estimé à 300'000 francs.

02.41 Contributions

Les intérêts compensatoires frappant les personnes physiques entreront en vigueur en 2007. Ils sont le reflet du principe d'autotaxation qui veut que le contribuable doit régler ses impôts 2006 jusqu'au terme général d'échéance 2006 fixé au 31 mars 2007. La différence entre le montant versé et celui effectivement dû est soumise à un intérêt de 4,5 % dès le 1er avril 2007 jusqu'à la date de la taxation (l'intérêt rémunérateur est quant à lui de 1,5%).

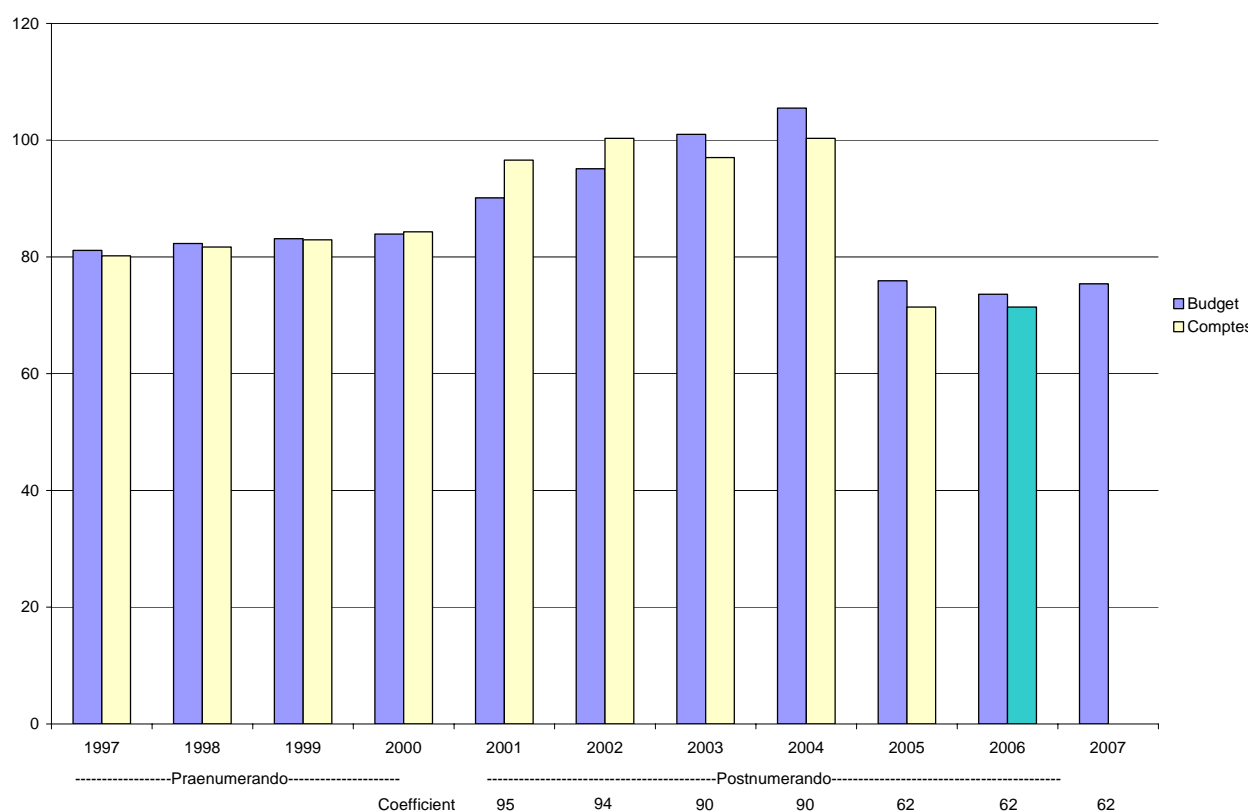
La procédure d'estimation des impôts des personnes physiques s'établit comme suit. Une estimation au 31 décembre 2006 du montant de l'année en cours, soit la taxation 2005 et les tranches facturées 2006, est effectuée. Pour ce faire, le service utilise conjointement un document mensuel de comparaison de la taxation de l'année en cours avec celle de l'année précédente, des tableaux de bord mensuels par année de taxation et des montants comptabilisés dans les comptes courants collectifs de l'application de gestion des personnes physiques (SIPP).

Ces éléments permettent d'estimer le taux d'augmentation de l'impôt qui sera appliqué à la taxation 2005 et aux tranches 2006. Il est procédé ensuite à une estimation au 31 décembre 2007 du montant de l'année suivante, soit de la taxation 2006 et des tranches facturées 2007. Pour ce faire, le service utilise des informations concernant l'évolution des salaires par branche d'activité de l'année de taxation (2006), à savoir les activités indépendantes (commerce, assurances, industrie et bâtiment), les activités salariées (commerce, assurances, banques et fiduciaires, industrie et bâtiment), les rentiers, les fonctionnaires fédéraux, cantonaux et communaux. Ces évolutions sont appliquées à un échantillon représentant les 9 % de la matière imposable totale. Les revenus imposables des 2000 contribuables de cet échantillon sont classés par branche d'activité. Est également prise en compte l'évolution de la matière due à l'augmentation de la population consécutive aux logements construits. Un facteur de 1,4 (progression à froid) est appliqué à l'évolution de la matière imposable totale pour obtenir l'évolution de la taxation 2006. Finalement, cette évolution estimée est appliquée à l'estimation de l'impôt de l'année en cours.

S'agissant de l'impôt sur la fortune, le service effectue une analyse de l'évolution de la bourse et de son niveau au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 afin d'estimer l'année en cours (taxation 2005 et tranches 2006), puis l'année suivante (taxation 2006 et tranches 2007). Le document mensuel de comparaison de la taxation et les tableaux de bord mensuels par année de taxation est également utilisé par année de taxation.

Pour permettre les comparaisons, le coefficient des personnes physiques a été ramené de 64% à 62% pour le budget 2006 sur le graphique ci-dessous (soit le coefficient effectivement en vigueur en 2006). La nouvelle loi sur les contributions directes (LCdir) pour les personnes physiques et les personnes morales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Comparaison comptes / budget, impôts personnes physiques

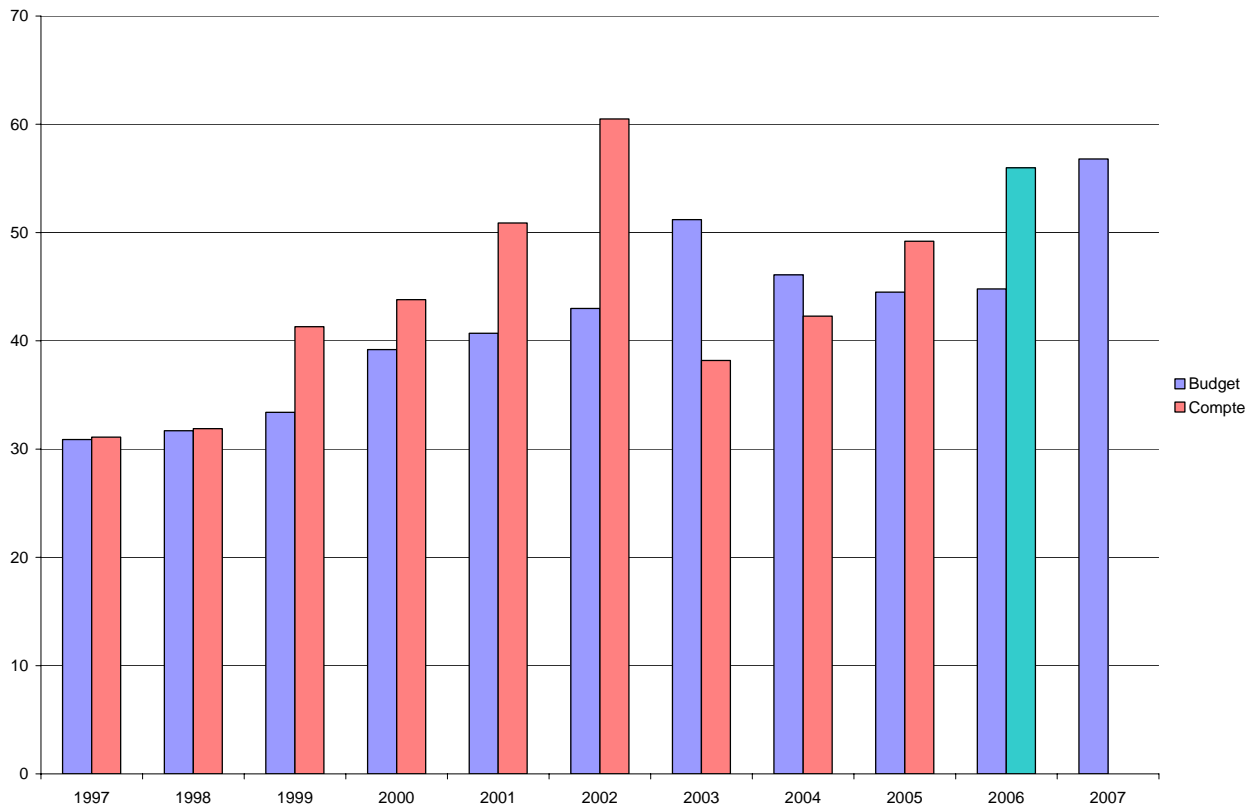


Quant à la procédure d'estimation des impôts des personnes morales, elle se réalise comme suit. Pour l'impôt sur le bénéfice, il est procédé à un suivi de l'évolution des taxations 2005 et des modifications de tranches 2006 des 48 plus grosses personnes morales, cet échantillon représentant le 91 % de l'impôt sur le bénéfice. Les évolutions connues ou prévisibles des taxations 2006 des entreprises les plus importantes sont prises en compte, en relation avec le service cantonal des contributions. Est également pris en compte, et de façon générale, la situation conjoncturelle mondiale qui influe très fortement sur les résultats des entreprises de notre ville. En ce qui concerne l'impôt sur le capital, il est procédé à un suivi de l'évolution des taxations 2005 et des modifications de tranches 2006 du même échantillon que ci-dessus représentant le 76 % de l'impôt sur le capital. Sont prises en compte les évolutions connues ou prévisibles des taxations 2006 des entreprises les plus importantes, en relation avec le service cantonal des contributions. Dans l'un et l'autre cas, des tableaux de bord mensuels par année de taxation sont utilisés pour compléter l'évaluation de l'année en cours et de l'année suivante.

En raison du départ à la retraite en juillet prochain du responsable actuel, le contentieux fiscal des personnes physiques et morales sera

confié à l'Etat (environ 1500 dossiers par an). L'économie réalisée en 2007 sera pour ainsi dire insignifiante alors que, dès 2008, elle sera d'environ 100 000 francs par an. Par contre, la perception des personnes physiques reste en mains de la commune.

Comparaison comptes / budget, impôts personnes morales



02.61 Office du personnel

Si les mesures touchant la masse salariale n'avaient pas été reconduites (en partie) en 2007, les charges (dus notamment aux rappels sur augmentations de salaire au niveau de la Caisse de pensions) auraient augmenté de 6,9% (8,2% sans les enseignants), soit d'un peu plus de 7 millions de francs, malgré une diminution de 13 postes. Le maintien de ces mesures telles que prévues dans cet exercice budgétaire a pour effet de lisser les coûts de son abandon progressif.

Le délai de carence est efficace dès lors qu'il peut permettre d'optimiser l'organisation des services.

Le tableau figurant en annexe présente la situation de l'évolution de la masse salariale avec et sans mesures.

La 1^{ère} version du budget tenait compte de l'absence de contribution du personnel (2% en 2006), des augmentations individuelles réglementaires

(variant de 0,5% à 2,5% en fonction de l'ancienneté), de la compensation du renchérissement à l'indice estimé du mois de novembre (106.4, soit + 1,14%), de l'augmentation de 160% à 165% de la contribution patronale ordinaire à la Caisse de pensions et de la fin de l'application des mesures de non-remplacement automatique. Les salaires auraient augmenté de 2,8 millions de francs et les contributions à la Caisse de pensions de près de 4 millions de francs. Sur ce dernier point, cette augmentation s'explique par l'augmentation à 165% de la contribution patronale ordinaire et par la contribution patronale sur les augmentations de salaire pouvant atteindre 230% du montant de l'augmentation en fonction de l'âge.

La diminution de 12 postes, le maintien du non-remplacement automatique des postes et la reconduction, en 2007, de la contribution du personnel au niveau de 1% permet non seulement de limiter à 1,5% la croissance des salaires, mais aussi les contributions à la Caisse de pensions qui progressent tout de même de près de 2 millions de francs, soit de 24%, en raison de l'augmentation à 165% de la contribution patronale ordinaire et des rappels. Sans cette contribution de 1%, les charges de personnel progresseraient globalement non pas de 3,4 millions de francs (+3,3%), mais de 4,6 millions de francs (soit 1,2 million de francs supplémentaires) par rapport au budget 2006 (+4,5%).

Le Fonds cantonal pour la jeunesse (361.01) permet de financer l'insertion professionnelle des jeunes sans formation. Il est alimenté à raison de 0.3% de la masse salariale des employeurs. Ce montant de 250'000 francs est « centralisé » à l'Office du personnel.

L'assainissement de la Caisse de pensions n'a pas d'impact sur le budget puisqu'il est financé par le biais de transferts immobiliers (cf. rapport 06-024).

02.71 Service des assurances

Un regroupement de toutes les assurances choses sous un même contrat génère un grand travail, lequel n'a cependant pas d'incidence sur le budget 2007. De tels regroupements induisent par contre des économies de plusieurs dizaines de milliers de francs en terme de primes.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Forêts et Domaines, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Fabienne Spichiger (rapporteuse) et Patricia de Pury ainsi que de M. Philippe Loup, s'est réunie le 27 octobre 2006 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des Services concernés, pour examiner le budget 2007. Ont également participé à cette séance : MM. Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales, Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines, Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville, Bertrand Cottier, Vice-Chancelier de la Ville et Alain Virchaux, responsable du Service juridique.

Remarque générale :

L'urbanisme facture les loyers aux différents services dès ce budget.

01. Chancellerie

01.02 Conseil communal

01.02.31 Biens, services & marchandises

319.06 Un ouvrage sur le millénaire sera édité et, à cet effet, des acomptes sont versés annuellement jusqu'en 2011

01.12 Secrétariat

01.12.30 Charges de personnel

301.01 Le poste de chef de projet « droits politiques » a été supprimé ainsi qu'un poste de stagiaire qui a été sorti des comptes suite à la réorganisation du service.

301.02 L'effectif est passé de 2,2 à 2 postes suite à une réorganisation.

01.12.31 Biens, services & marchandises

310.01 A rajouter montant de 394.01.

312.01 La chancellerie ne paie que le chauffage de ses propres locaux et non plus celui de tout l'immeuble (Fbg de l'Hôpital 2).

01.14 Economat et Centre d'impression

Généralisation de l'usage du papier recyclé sauf pour les archives et la promotion.

Centralisation de la gestion des photocopieurs (contrats d'entretien).

01.81 Service juridique

A signaler le départ de Me Valentine Schaffter remplacée par Me David Muttner à un poste étoffé à 80% (60% auparavant). Actuellement il y a 1 poste à 100%, 1 poste à 80% et 1 poste à 50%. La secrétaire du service travaille à 100%. Le service accueille des avocats-stagiaires ainsi qu'un apprenti ou un stagiaire en maturité commerciale.

A titre d'exemples de dossiers « lourds », traités actuellement par le Service juridique, citons :

- 4 dossiers de procédures disciplinaires
- 1 dossier d'une valeur litigieuse d'un montant d' un million de francs
- 1 dégât d'eau (inondation) d'un montant de 500'000 francs.

03. Forêts et Domaines**03.11 Exploitation des forêts**

Quelques petits soucis concernant le chauffage des Ponts-de-Martel. L'architecte n'a pas su tenir compte des données particulières à l'exploitation d'un tel chauffage. Il a donc été décidé de prendre un bureau d'ingénieur pour pallier ce problème, ce qui a provoqué une perte de temps. On en est maintenant à la période de réalisation même si le « look » initial a quelque peu changé. Il est prévu que le bâtiment sera sous toit fin 2006 pour profiter de l'hiver pour installer les machines et ainsi commencer l'exploitation en mai 2007, un retard est cependant possible. Il serait nécessaire de commencer de chauffer pendant l'été afin de pouvoir finaliser les réglages et les essais pendant la période « calme », c'est-à-dire avant l'hiver.

Le chauffage du Mail a été en panne pendant 1 mois à cause d'une erreur de surveillance.

Une commissaire demande si les forêts situées en ville souffrent d'un défaut d'entretien. Elle cite en exemple la chute d'un arbre de 13 m, survenue le 5 août, alors qu'il n'y avait pas un souffle de vent, dans le quartier du Mail, zone habitée. L'ingénieur forestier regrette cet incident (qui n'a fait heureusement aucune victime ni dégâts) mais explique qu'il est difficile de surveiller les 26 kilomètres de lisières urbaines, faute de moyens. Par contre, les zones de jeux sont systématiquement contrôlées. Les alentours de l'arbre tombé ont également été vérifiés cet été et seront à nouveau contrôlés cet hiver. Dans ce domaine, il s'agit de respecter le principe de la proportionnalité.

03.11.31 Biens, services & marchandises

318.13 Se réfère aux entreprises privées, par exemple celles qui refont les chemins forestiers.

03.11.43 Contributions

436.14 Remboursement d'une part du salaire d'une secrétaire qui travaille aussi pour l'Etat et qui était avant au compte 436.13.

03.21 Domaines

Le home bâlois n'a toujours pas trouvé preneur malgré le mandat à un courtier pour la vente. Par contre, un architecte a été mandaté pour évaluer les dépendances du home, de manière à pouvoir prendre la décision de les vendre ou pas en connaissance de cause.

Le défaut évident d'entretien du patrimoine de la Ville est regrettable car les coûts de réparations montent en flèche.

03.21.31 Biens, services & marchandises

316.01 Les loyers et redevances sont à la baisse parce que la commune envisage l'année prochaine la reprise anticipée du droit de superficie sur deux terrains dont elle est propriétaire. Ce faisant, elle deviendra également propriétaire des bâtiments érigés sur lesdits terrains et dont elle est actuellement locataire.

03.21.42 Revenus des biens

423.04 Modification de l'exploitation de la Carrière de la Cernia.

03.31 Vignes

Une nouvelle convention a été signée avec le tâcheron qui amène une économie de 4'000 francs.

Le prix au kilo du raisin est actuellement fixé par l'Etat. Il semblerait que l'Etat veuille libéraliser ce point, mais on ne sait pas encore quand. Par contre l'impact budgétaire en serait plus bas sur les imputations internes.

03.32 Encavage

Le rapport concernant la réfection des caves n'est pas oublié (cf. rapport de la sous-commission financière III sous rubrique investissements).

03.32.31 Biens, services & marchandises

316.01 Des locaux externes ont dû être loués pour le secrétariat.

04. Affaires sociales**04.02 Guichet social - Administration**

Pour le budget 2007, regroupement du guichet social et administration sous 04.02. But à terme : suppression 04.14 Guichet social.

04.02.30 Charges de personnel

Si les charges de personnel sont en baisse, c'est dû à un problème technique qui a malencontreusement fait disparaître un poste à 90%, qu'il s'agit donc de comptabiliser pour les comptes 2007.

1 poste comptabilisé en 2006 au Guichet social a été transféré sous 04.11 Aide sociale.

04.02.31 Biens, services & marchandises

Le budget doit tenir compte de l'écart de 258'700 francs (voir projection page 2 et 3), le loyer et les frais de chauffage des nouveaux locaux n'avaient pas pu être prévus en 2006.

316.45 A été transféré au 04.11.316.45.

04.02.36 Subventions accordées

361.08 Diminution du montant suite aux décisions du Conseil d'Etat.

365.44 La ligue contre la tuberculose a réorienté ses activités et renonce à la subvention de la Ville

365.50 Les « Autres subventions » sont des subventions extraordinaires, cependant certaines sont devenues ordinaires, elles ont donc été sorties du poste, comme par exemple AVIVO. D'autres seront sorties lors des prochains budgets.

04.11 Aide sociale

Le chef de l'Office de l'aide sociale présente aux commissaires l'aide sociale. On ne peut que constater l'augmentation des aides sociales qui ont plus que doublé entre 2002 et 2006. Le nombre des dossiers a passé quant à lui de 1343 à 1650 dans la même période. Dans le budget 2007, il est prévu 1,4 postes supplémentaires d'assistant social qui ramènerait le nombre de dossiers par assistant social à 123.9.

434.01 Voir sous 04.02.434.01

04.13 Agence AVS

04.13.30 Charges de personnel

L'apprenti, dont le salaire était remboursé en partie par l'AI (436.13), a terminé sa formation.

04.14 Guichet social

Voir remarque 04.02.

04.21 Planning familial

04.21.39 Imputations internes

399.04 Correspond à 390.62 Loyers (22'000 francs en 2007 et 20'000 francs sous 390.44).

04.31 Centre d'orthophonie

Suite à l'acceptation de la RPT en 2004, l'AI va se retirer du domaine de l'orthophonie qui incombera aux cantons. Ces derniers auront l'obligation de garantir les mêmes prestations pendant 3 ans. Il pourrait y avoir des changements par la suite.

09. Jeunesse et Intégration

09.02 Service administratif

09.02.33 Amortissements

331.01 Concerne des objets scolaires ou en lien avec la jeunesse, tels que le bâtiment de l'Ecole suisse de droguerie, la Rouvraie, le Skate-park, le réaménagement du jardin de la Boine. L'ensemble de ces demandes de crédits ont été sollicitées par l'ancienne Direction de l'Instruction publique et étaient comptabilisées au sein du Service des écoles.

09.03 Mesures d'insertion professionnelle

Comprend le Semestre de motivation en faveur des jeunes (15-25 ans) et les programmes d'emplois temporaires subventionnés BâtiPlus et InfoPlus. Ce dernier, expérimenté sur deux ans, offre un bilan très probant, de sorte qu'il se poursuivra durant les prochaines années, avec 10 places d'accueil permanentes (2 places supplémentaires). L'ensemble de ces mesures d'insertion placées sous la responsabilité de la ville sont financées par l'assurance-chômage fédérale. Dans la perspective de la prochaine révision de la LACI, on peut craindre une diminution des montants alloués aux mesures de formation et d'emplois temporaires. D'entente avec l'Etat, la capacité d'accueil du SEMO restera fixée à 40 places, contre 50 prévues lors de la création de la mesure en 2004.

09.04 Actions Jeunesse

09.04.36 Subventions accordées

Si les subventions accordées avaient été diminuées de 5 à 10% aux budgets 2005 et 2006 pour des raisons d'économie, elles ont été rétablies à leur pleine valeur pour 2007, dans le respect des conventions ou arrêtés du CG applicables.

- 365.06 et 365.11 Les montants de 30'000 francs sont fixés par un arrêté de 1992, lors de la création du Parlement du Conseil des jeunes. Une réflexion est menée actuellement pour indexer ces deux montants, afin d'offrir à la génération actuelle des moyens d'actions assez comparables.
- 365.71 Comprend 2,8 postes d'animateurs + les frais de fonctionnement + la prise en charge du loyer, selon arrêté voté par le Conseil général. Le montant a donc été réadapté au sens des dispositions dudit arrêté du CG.
- 365.98 Il s'agit du CPLN et du Lycée Jean-Piaget, montant qui était au poste 365.99 et qui a été augmenté. Concernant ce poste, un commissaire se demande si c'est encore à la Ville de financer ces prix, du fait que ces deux Ecoles sont maintenant cantonalisées. La réponse du Conseil communal est qu'il ne faut pas couper les liens avec ses écoles d'autant que ces prix sont financés également par d'autres entreprises publiques et privées au travers d'un pot commun.

09.05 Complexe sportif Maladière

Passé à la Section des Sports (14).

09.06 Contributions scolaires

09.06.35 *Dédommagement collectivités publiques*

Si d'un point de vue strictement financier, cette maîtrise des coûts est favorable pour la Ville et l'ensemble des communes membres du syndicat intercommunal, l'aspect négatif et préoccupant consiste en l'augmentation significative des effectifs par classe. Si l'augmentation enregistrée dans les classes de maturité ne pose pas de gros problème, il n'en va pas de même pour les classes de la section pré-professionnelle, qui compte aujourd'hui en moyenne plus de 18 élèves (16-17 il y a encore quelques années). Les moyens d'enseignement sont mis à mal, précisément face à un public qui éprouve de plus en plus de difficultés à s'insérer sur le marché de la formation professionnelle.

Concernant le bâtiment Ste-Hélène 50, qui abritera jusqu'en 2009 la Haute Ecole de Gestion, il faudrait prévoir une réserve pour pouvoir réaffecter, le moment venu, les pavillons qui appartiennent à la Ville.

09.06.31 Biens, services & marchandises

318.40 Charge transitée du 09.02.30.

09.06.42 Revenus des biens

427.39 En 2006, montant surestimé. Dès le budget 2007, la rubrique « loyers » ne comprend que les locations nettes des collèges des Terreaux et des Sablons. Les autres charges réparties entre les EEP et l'ESRN en matière de conciergerie, salles de sport, prestations du Service médical des Ecoles, etc. feront l'objet de facturations directes entre écoles. Pour la Ville, charges et recettes aux groupes 09.41 et suivants.

427.40 Couvre l'ensemble des charges y compris celles du concierge qui sont imputées au 09.02.309.01 puis transitées au 09.06.318.40. Une autre partie des recettes apparaît au 09.02.439.11.

09.09 Accueil écoliers

Dans ce domaine, il y a lieu de préciser que la capacité contributive des parents est nettement plus faible que dans le secteur des crèches. Le taux moyen de participation des familles est de 20,5 % du prix de journée dans le parascolaire, contre 33,5 % au sein des crèches communales. Pourtant, le tarif parascolaire, établi par la commune de manière autonome pour l'instant, fixe des pourcentages plus élevés pour chaque palier de revenu que dans le barème crèches (cadre fixé par l'Etat).

09.09.30 Charges de personnel

307.01 En 2006, erreur de sous-évaluation, le chiffre 2007 est plus réaliste (voir aussi comptes 2005, page 92).

09.09.31 Biens, services & marchandises

318.03 Coûts plus transparents et ventilation plus précise.

09.09.46 Subventions acquises

461.01 La Subvention cantonale ne sera pas versée en 2006, ni en 2007 d'ailleurs ! L'actuel gouvernement cantonal ne respecte en effet pas les engagements pris par son prédécesseur, au printemps 2005.

Suite à une demande d'un commissaire, il nous est précisé que la Villa Yo-Yo ne touche pas de subvention, mais qu'au vu des difficultés de cette structure à fin 2005, la Ville a accordé une aide exceptionnelle en versant 20'000 francs. La Ville a cependant informé qu'elle ne pourrait pas poursuivre son aide à terme sans l'aval du CG et l'instauration d'une collaboration avec la Commune de Peseux. La Villa Yo-Yo recherche prioritairement de nouveaux sponsors pour son financement.

09.12 Crèche des Acacias

09.12.30 Charges de personnel

301.01 / C'est par erreur qu'un montant de 35'000 francs est
301.07 comptabilisé au 301.07.

09.12.31 Biens, services & marchandises

316.01 Adaptation à la baisse du loyer, en accord avec la Direction de l'urbanisme.

09.13 Crèche des Bercles

09.13.39 Imputations internes

390.62 Adaptation du loyer à la hausse.

09.14 Crèche du Centre-Ville

La crèche du Centre-Ville utilise des locaux inadaptés à sa mission et à sa capacité d'accueil souhaitée au cœur de la ville. Un projet de transfert sur la Colline du Château est actuellement en phase d'élaboration. Les locaux de la Place-d'Armes seraient transformés en appartements.

09.14.30 Charges de personnel

Réduction du personnel régulier, mais introduction de la part de charges du pool de remplacement déjà comptabilisé dans les autres structures (2,8 postes pour les 4 crèches).

09.14.39 Imputations internes

390.62 Réadaptation du loyer.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

Pour la rentrée 2006, 4 classes primaires en moins et 1 classe enfantine en plus.

09.41.31 Biens, services & marchandises

310.39 Matériel et équipement des salles de gym, réduit aux budgets 2005 et 2006 et réajustés en 2007. Matériel de ski à renouveler.

09.42 Service médical

La commission scolaire a demandé l'extension de 10% de l'activité du médecin scolaire contre l'avis du Conseil communal et surtout de l'ESRN qui a des rapports quelque peu tendus avec le Service médical. Une réflexion doit être menée entre tous les partenaires de ce dossier pour trouver d'autres éventuelles solutions à long terme pour ce service.

Un commissaire relève qu'à l'heure actuelle où la prévention doit être essentielle, que les cas de maltraitance, de mal-bouffe, etc. sont en hausse, il est bienvenu d'augmenter les taux d'activité des médecins scolaires. Par contre, il serait utile d'avoir des justifications plus précises de la hausse d'activité afin d'être totalement convaincu par ces argumentations.

09.43 Clinique dentaire

Le feuilleton concernant l'orthodontiste continue au budget 2007, puisque les charges et les revenus liés à un nouvel engagement sont inscrits. Bien que l'oiseau rare ne soit pas encore trouvé, quelques offres spontanées de médecins ont fait prendre cette décision, en espérant cette fois-ci que cette augmentation de revenu devienne réalité. Dans le cas contraire, il n'en sera pas fait mention dans le budget 2008.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Affaires culturelles et Transports)

La Sous-commission III, composée de M. Sébastien Bourquin, M. Richard Tiépo et M. Jean-Charles Authier (rapporteur), s'est réunie le mardi 31 octobre 2006, en présence de Mme Valérie Garbani, conseillère communale, directrice des services concernés. Ont pris part à la séance M. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, chef de la section de l'Urbanisme, M. Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, chef de la police des constructions, M. Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, M. Pascal Solioz, chef des constructions, M. Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain; M. Christian Trachsel, délégué à l'énergie, M. Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie, M. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, M. Walter Tschopp, directeur du Musée d'art et d'histoire, Mme Renée Knecht, administratrice du Musée d'art et d'histoire, Mme Marianne de Reynier Nevsky, responsable des Ateliers des Musées, M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel; M. Rémy Zinder, délégué communal aux transports, à la mobilité et au développement durable

06. Urbanisme

Une revue de l'évolution du personnel de l'Urbanisme depuis l'année 1991 montre une progression de 26.5 en 1991 à 29,99 postes au budget 2007 (13% d'augmentation), avec une pointe de 34 postes en 2003. Cette variation est expliquée notamment par la création du service de l'aménagement urbain au début des années 90 (urbanisme proprement dit). Ont ensuite été créés les postes de délégués à l'énergie (06.301.01.03) et au développement durable (06.51.301.01). Par contre, on observe une diminution de 4 postes entre les budgets 2004 (33,99) et 2007 (29,99).

Une analyse plus détaillée montre une augmentation de l'effectif du service de l'aménagement urbain et du service technique des bâtiments (entretien lourd des bâtiments et constructions). En revanche les services d'entretien (concierges et peintres) ont vu leurs effectifs diminuer (transfert d'un poste de concierge au Dicastère Jeunesse et Intégration et remplacement d'un poste de chef peintre par un poste d'apprenti peintre). Il convient de noter que le budget des dépenses d'entretien sous-traitées n'ont pas augmenté en conséquence, ce qui

traduit une réduction effective des moyens financiers budgétisés.

Par rapport au budget 06, le budget 07 montre un effectif inférieur de 1.95 EPT. L'enveloppe salariale diminue en conséquence.

L'amélioration de 800'000 francs des comptes 05 au budget 07 se retrouve pour 100'000 francs dans les charges de personnel, et pour 600'000 francs dans les BSM et les amortissements. L'impact du transfert des coûts des écoles est encore difficile à quantifier.

Les missions principales du Service l'urbanisme sont présentées comme suit :

- planifications, plans d'aménagements
- permis de construire, politique énergétique, développement durable
- gestion des bâtiments

tout en précisant que l'ensemble des missions dévolues à la section de l'urbanisme sont mentionnées à l'article 15 du règlement d'administration interne de la ville de Neuchâtel.

En termes de développement envisagé des activités, le Service veut se positionner comme prestataire de services (police des constructions, gestion des permis de construire, conseils) auprès d'autres communes de l'agglomération. Un mandat en ce sens est actuellement en négociation avec une commune du littoral. Le but est naturellement d'autofinancer ces prestations, ce qui apparaît comme aléatoire, et surtout difficile à démontrer. A ce sujet, l'importance de la transparence des coûts et des revenus est soulignée. Il est suggéré par exemple d'ouvrir des projets dans lesquels l'ensemble des rentrées et dépenses liées à ces activités peuvent être retrouvées. A la question posée de la concurrence faite aux privés, il est répondu que les prestations offertes sont plus d'ordre technique et juridique (règlements, oppositions) que purement d'ordre architectural.

Au sujet du délégué à l'énergie, il est demandé si et comment sa contribution peut être chiffrée. Au niveau des propriétés communales, la consommation d'énergie de chauffage a été réduite de 18 % depuis 1993. Cette réduction représente des économies équivalentes à 730'000 litres de mazout par année en 2005, soit 440'000 francs. La contribution directe du Délégué à ces économies n'est naturellement pas quantifiable. Il convient de noter qu'une partie conséquente de son

temps (30% EPT) est consacrée à l'étude des dossiers de police de construction.

06.11 Immeubles locatifs du patrimoine financier

Note : Les commissaires souhaitent obtenir, pour le rapport sur les comptes 2006, une vue du rendement des bâtiments, par nature des objets.

06.12 Immeubles HLM du patrimoine financier

Il convient de noter que, à fin 2008, les bâtiments HLM vont entrer dans le marché libre. La Ville devra alors rembourser les prêts du canton. A cette occasion, il pourra être mené une réflexion générale sur le subventionnement des loyers.

06.31 Bâtiments administratifs

Les loyers sont désormais imputés aux différents services de la Ville au prix de 200 francs/m²/an, charges incluses (compte 392.06 des différents services). Ce transfert explique que cette rubrique atteigne pratiquement l'équilibre en 2007. Il est mentionné que cette transparence tend à modérer l'appétit de certains services pour l'extension de leurs locaux.

06.37 W.C. publics et édicules

Au sujet d'une éventuelle automatisation du nettoyage et de l'entretien des 40 WC publics afin d'économiser les coûts (actuellement budgétés à 317'000 francs) : aucune étude n'a été menée dans ce sens, les investissements nécessaires apparaissant à priori excessifs. Il serait néanmoins intéressant de mener une étude pour voir si la politique actuelle est raisonnable.

Notons que l'entretien des WC est confié à une entreprise externe. Le mandat est mis au concours tous les 4 ans.

06.45 Bâtiments secondaire II

Cette rubrique avait disparu en 2006, car il était prévu que le canton achète ces bâtiments. Il en a finalement décidé autrement puisqu'il privilégie aujourd'hui la voie de la location. Cette rubrique est donc naturellement réapparue.

La négociation sur le montant de la location est menée par la direction de Jeunesse et Intégration et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année.

06.51 Police construction et aménagement urbain

Réduction des recettes/excédent de dépenses :

- 06.51.30 : augmentation des charges de personnel, évolution « réglementaire » sans personnel supplémentaire
- 431.02 : diminution des émoluments, moins de gros projets (e.g. Philip Morris)
- 318.25 : participation au RUN
- 392.06 : loyers, re-facturés par l'urbanisme (voir plus haut rubrique 06.21)

Revenus supplémentaires :

- 439.01 : prestations à des communes tierces. Voir commentaires généraux sous rubrique 06. Leur apport financier est pour l'instant symbolique (10'000 francs au budget 2007, le solde de 5'000 francs représentant d'autres prestations externes).

Investissements :

Caves de la ville (3'000'000 francs): la demande d'investissement, originalement prévue en 2006 pour le bâtiment abritant les caves et les infrastructures de l'encavage, a été repoussée puisqu'il a été décidé qu'une analyse de l'avenir des Caves (collaboration avec d'autres caves, externalisation, ...) soit préalablement effectuée.

Rénovation barrières quai du Port (300'000 francs) : n'était pas à la planification financière, mais se trouve budgétée suite à 2 incidents (chutes).

Agenda 21 : projets pour 2007

- Réactualisation des actions de l'Agenda 21 : mise en ligne des informations sur Internet avec mise à jour régulière.
- SME – système de management environnemental (actions 1, 4 et 5) : réalisation de la première étape qui est l'introduction du papier recyclé au sein de l'administration communale et la centralisation

des achats par l'économat (ordre de service, entrée en vigueur début 2007). Les mesures du SME visent une meilleure gestion des déchets et l'utilisation de matériaux contribuant au développement durable (mesures de consommation, communication aux employés). L'objectif est de réduire les impacts économiques et écologiques induits par les activités de l'administration.

- Mise en œuvre de l'action 19 qui vise à augmenter la qualité de vie de la population dans les quartiers, en collaboration, et avec la participation financière, de Promotion Santé Suisse.
- Coordination et suivi des actions de l'Agenda 21.

10. Affaires culturelles

En introduction, un commissaire note que les budgets des musées ont augmenté par rapport à 2006. L'analyse montre en fait que les budgets ont diminué au MEN et au MHN. Seul le budget du MAH est augmenté. On ne voit par ailleurs dans ces budgets aucun signe de partenariat avec le privé (par exemple financement d'expositions temporaires), ni de réduction des coûts découlant de rapprochements avec d'autres institutions dans le canton.

Il est expliqué que les augmentations sont dues à la progression réglementaire des salaires, et dans le cas du MAH, au surplus par le commencement de l'amortissement des nouvelles verrières.

En ce qui concerne les subventions de privés, il est répondu que ce poste est par nature très imprévisible et que les montants ne peuvent être portés de façon fiable au budget. Dans les faits, l'apport extérieur dans le coût des expositions peut se monter à une part importante (jusqu'à quelques 40% pour le MAH). Par ailleurs, la période d'un budget n'est pas adaptée au rythme des expositions qui se déroulent, de la planification à l'exposition, sur 2 ou 3 ans. Dans ce sens, l'outil de l'enveloppe quadriennale semble mieux adapté et les montants versés à titre de sponsoring n'apparaissent alors pas dans les contributions, mais dans les comptes d'expositions temporaires (318.91). Il sera procédé lors de l'examen des comptes à une étude plus détaillée des comptes précités

Au sujet du rapprochement intercommunal des musées, l'analyse est en cours, un rapport sera proposé dans ce sens à la Commission financière d'ici décembre.

Il est demandé par ailleurs, pour les comptes 2006, de fournir les coûts (318.91, partiellement) et les revenus (435.01 et 435.14, partiellement) des publications.

D'autres mesures d'économie sont envisagées, par exemple en étudiant des synergies dans le domaine des assurances, dans la négociation des mandats de marketing ou dans l'achat de marchandises pour les cafétérias. Pas d'effet sur le budget 07.

10.01 Service administratif

Les réductions de subventions proposées en 2006 seront reconduites en 2007, à l'exception de l'enveloppe pour les subventions extraordinaires (365.99) qui est ramenée à la hauteur des comptes 2005 (280'000 francs).

10.02 Menuiserie centrale

Projet de regroupement avec la menuiserie des travaux publics : il y a été pour l'instant renoncé vu qu'aucun des deux locaux (TP ou AC) ne se prêtait à accueillir les 2 activités.

En termes de regroupement des personnes, la disponibilité du menuisier des TP pose problème, vu qu'il arrive que cette personne soit appelée toutes affaires cessantes à d'autres tâches. Une collaboration ponctuelle a cependant été initiée depuis l'automne 2005.

10.10 Atelier des musées

Il est intéressant de noter que l'Atelier est autofinancé à moins de 20%, ce qui contraste avec le taux observé dans les écoles du Service des sports, qui montrent un autofinancement de quelques 90%.

On peut certainement y voir un reflet du rendement commercial des activités sportives par rapport aux activités culturelles en général.

Afin d'atteindre un meilleur équilibre des revenus et des dépenses, il est demandé à l'Atelier de continuer ses efforts de recherche de financement extérieur.

10.31 Musée d'art et d'histoire

Les principales augmentations sont dues aux amortissements et aux imputations internes pour un total de 120'000 francs dues à la rénovation des verrières.

10.71 Musée d'ethnographie

La diminution des charges de personnel s'explique par les délais de carence et quelques retraites ou départs, compensés par l'arrivée de personnel plus jeune.

14. Transports

L'augmentation des salaires (14.02.30) est uniquement due à la progression réglementaire.

Les abonnements généraux AG-Flexi publics ont été augmentés de 2 unités, pour arriver à 8. L'augmentation des prestations est limitée par le personnel disponible aux SI, qui en assure la gestion. Y-a-t-il possibilité de mettre en ligne ce système de réservations?

Projets du délégué à la mobilité :

- Plan de mobilité pour l'administration communale, approuvé dans son principe par le CC. Affinement du rapport en cours (ordre de service, mesures d'accompagnement...). Rapport d'information au CG attendu après entrée en vigueur au premier semestre 07.
A noter que les revenus de 200'000 francs budgétés au poste 427.04 supposent une rapide mise en place des mesures. Un investissement de 150'000 francs est prévu (p. 247, plan de mobilité professionnelle), mais ne fera pas nécessairement l'objet d'une demande de crédit auprès du CG puisqu'il conviendra d'analyser l'utilité ou non de mesures d'accompagnement.
- Plan Directeur de la Mobilité Douce : doit encore être approuvé par certains services de l'administration communale avant que d'être mis en consultation auprès du DGT puis soumis pour approbation au Conseil communal. Il débouchera sur l'élaboration d'un programme d'action et une demande de crédit (p.247, PDMD) budgétée à 500'000 francs.
- Rapport sur l'action Onde Verte, en vue de son renouvellement dans le budget 08. Un rapport d'information au CG est attendu d'ici le troisième trimestre 07.
- Neuchâtel Roule, suivi et reconduction du projet en 07.
- Organisation du premier salon de la mobilité, qui se tiendra à Neuchâtel en avril 07.

- Représentation romande du programme Newride. Renforcement et développement du réseau (communes et concessionnaires) en Suisse romande.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Steven Bill, François Konrad (rapporteur) et Raymond Maridor, s'est réunie le 27 octobre 2006 pour l'examen des budgets, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades ; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, responsable de l'exploitation du stade.

05. Travaux publics

Remarques introductives

De manière générale, la section reste proche des comptes 2005 avec une augmentation de 478'416 francs de charges et 56'000 francs de plus de recettes. L'excédent se situe donc à 420'000 francs de plus que les comptes 2005.

Les mesures de restructuration se poursuivront en 2007 avec la réduction de 4,4 postes. Le Fun'ambule va passer dans le pot commun des transports et dans trois ans, ce sera le tour de la ligne 11 si elle répond aux objectifs d'exploitation.

A part la taxe d'équipement (urbanisme), l'année 2007 ne verra pas de hausse de taxes.

Concernant les investissements, le rapport traitant du projet de conteneurs enterrés sera prochainement débattu au Conseil général.

L'année 2007 verra l'aboutissement de certains projets, la suite de ceux en cours et le démarrage de nouveaux, soit :

- fin des chantiers de La Maladière et du stade de Pierre-à-Bot,
- suite des travaux de réfection du domaine public et de la zone

piétonne, mise en route du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Les variations des charges de personnel sont dues à la difficulté d'appliquer le délai de carence (pas toujours possible).

Le domaine des biens, services et marchandises est bien maîtrisé (avec imputation des loyers).

Le passage à une comptabilité analytique est la raison pour laquelle certaines parties du budget sont sans donnée puisqu'il est opéré un regroupement.

Un commissaire fait part du sentiment que l'entretien du domaine public est un peu « à la traîne ».

A ce propos, il est répondu qu'il n'y a pas de modification de la planification des investissements et que ceux-ci sont toujours insuffisants. Le Conseil communal est tenu par les décisions du Conseil général.

Des décisions au niveau cantonal influencent également les investissements possibles dans ce domaine. Une partie de la taxe prélevée par la Confédération sur les huiles minérales est reversée aux communes par les cantons. L'Etat de Neuchâtel réduit de plus en plus la part versée aux communes. De plus, des conventions d'entretien sont mises entre parenthèse en regard de la situation des finances cantonales.

Concernant le quartier de Serrières, il est indiqué qu'un tapis antibruit sera posé sur la rue Tivoli entre le giratoire (au bas de la rue de Maillefer) et le début du pont de Serrières. Cela sera fait après la fin des travaux entrepris dans ce quartier.

05.02.318.02 Etudes et expertises

Le non-remplacement d'un collaborateur nécessite de faire appel à plus de mandats externes, cela explique l'augmentation de 40'000 francs au compte 05.02.318.02. Globalement, cela permet une économie de 40'000 francs. Il s'agit de ne pas aller trop loin dans ce sens afin de ne pas perdre des compétences et de garder la maîtrise des décisions stratégiques.

05.02.438.01 Prestations d'investissements

Concernant les crédits d'investissements, c'est le bureau technique de la Ville qui est mandaté par les autres services pour des études liées à des investissements internes.

05.26 Fun'ambule

Dès 2007, le Fun'ambule passera dans le pot commun des transports. Toutes les charges seront prises en compte par les TN eux-mêmes payés par le Canton. La Ville reste propriétaire (amortissements + intérêts). Les TN louent et prennent en charge la somme de 342'100 francs.

L'entretien des véhicules a lieu tous les six ans (en alternance tous les trois ans). Cette charge incombe à la Ville (150'000 francs par véhicule environ). Il est planifié de procéder à cette révision en mars 2007 (4 semaines).

05.31 Imputations

Augmentation des amortissements. Tout ce que l'on va construire sur le PGEE est imputé intégralement sur le 05.31.

Les imputations internes impliquent une restructuration du plan comptable et un changement du numéro des comptes (ex. : 05. 391). Les imputations internes représentent un regroupement de comptes. Le détail de ceux-ci apparaîtra avec la présentation des comptes 2006.

05.52.307 Caisse de pensions

Montant important correspondant aux rappels des cotisations à la Caisse de pensions.

05.63.301 Traitement personnel

Un décalage est constaté. Une erreur d'imputation de rubrique apparaît dans le budget 2006.

05.63.39 Imputations internes

Montant augmenté de 150'000 francs. En cas de maladie ou d'accident au sein du personnel de la voirie, le Service des parcs et promenades vient en appui ce qui explique cette différence d'imputation.

Investissements (page 234)

C'est là que l'on trouve le montant de 150'000 francs concernant les frais de révision d'un véhicule du Fun'ambule, prévue en mars 2007.

Les conteneurs enterrés seront équipés d'un système de contrôle d'accès (avec cartes). On assistera à un renforcement des points de collectes. L'expérience menée au quartier des Beaux-Arts a montré une adaptation rapide de la part des habitants.

Pour le futur, il y aura donc deux étapes importantes de sensibilisation de la population au tri des déchets, soit l'installation en 4 ans sur tout le territoire communal de conteneurs enterrés et la décision du Canton concernant la taxe au sac.

Il est constaté que les gens trient toujours plus leurs déchets et recourent régulièrement à la déchetterie.

Le programme d'intervention sur le domaine public pour l'année 2007 représente un montant relativement bas de 1'400'000 francs. Pour exemple, le giratoire de l'Université se monte à 500'000 francs (tout compris).

12. Hôpitaux

La Ville n'est plus en charge de la gestion de l'Hôpital Pourtalès depuis le début de l'année 2006 (cf rapport au CG de janvier 06).

Actuellement les travaux sont consacrés aux transferts d'emprunts. L'Hôpital neuchâtelois souhaite obtenir une garantie de l'Etat ce qui est de la compétence du Grand Conseil. Après le transfert des emprunts, les 200 millions de francs de dette de l'hôpital n'influenceront plus le rating de la Ville lors de démarches en vue d'emprunts à futur.

Les actes conditionnels de division cadastrale ont été finalisés.

Nous arrivons dans la phase finale du transfert des hôpitaux.

13. Sports

Remarques introductives

On assiste à trois changements :

1. La rubrique 13.82 « Stade de La Maladière » est nouvelle.
2. La rubrique 13.83 traite de la promotion marketing. Promotion de toutes les activités du service. Secteur autofinancé. Reflet comptable de ce qui est présenté dans le rapport sur La Maladière.
3. Concernant les bassins de natation, les coûts de structures sont identifiés. Il s'agit de différencier les charges de fonctionnement. Le système a plus de transparence.

Concernant le point 2, un commissaire se demande s'il n'y a pas de doublons avec Pro'Imax . La réponse est négative, Pro'Imax s'occupant exclusivement de la promotion de Xamax. Il y aura bien sûr des collaborations notamment pour les affaires courantes qui sont gérées ensemble : inauguration, matchs, etc.

Personnel

Compte tenu de l'augmentation de nouvelles activités, le Service des sports comptera 7,73 nouveaux postes en partie autofinancés. La situation se présente comme suit :

	Maladière 13.82	Promotion 13.83	Ecoles du Sport 13.81	Salles de sport 13.78	Terrains 13.72	
	2 postes pour l'exploitation refacturés au CSM	2,5 postes autofinancés	0,13 poste de moniteurs autofinancé	0,6 poste d'employé polyvalent	1 poste exploitation	
	1 nouveau poste d'employé polyvalent					
	0,5 poste administratif					
Total postes	3,5	2,5	0,13	0,6	1	7,73
Nouveaux postes à charge	1,5	0	0	0,6	1	3,1

13.82 Maladière

3,5 postes dont 2 postes seront refacturés au Complexe Sportif de la Maladière (CSM) du fait que le stade reprend la gérance des salles de sport pour des raisons évidentes de proximité et de rationalisation du travail.

13.83 Promotion

2,5 postes autofinancés.

13.81 Ecoles du sport

0,13 poste autofinancé.

13.78 Salles de sport

0,6 poste est créé pour assurer la surveillance et les nettoyages le soir et les week-ends des salles de sport qui passent de 4 à 10 unités.

13.72 Terrains

Un poste de gestionnaire en remplacement d'une mutation interne.

Sur les 7,73 postes, 3,1 sont donc à charge de la Ville.

2007 sera une année passionnante et déterminante aussi en terme d'organisation. On est face à un nouveau contexte. On part avec de bonnes bases. 2007 sera l'année d'équipement et de mise en exploitation du stade. Il s'agira de motiver les utilisateurs potentiels à louer les infrastructures. Concernant l'organisation d'activités culturelles, des mandats techniques externes pourront être décidés selon les besoins. Ex : au mois de juin 2007, le concert de la Star Academy sera sous-traité avec Live Music Production.

Ce sera également l'année de mise en service du nouveau terrain à Pierre-à-Bot.

13.78 Complexe de La Maladière, salles de sport

Concernant les salles de gymnastique, un commissaire se demande si les écoles ont pris de nouvelles habitudes. Est-ce qu'elles vont louer les salles de La Maladière ? Dans ce cas, nous sommes tributaires du prix de location qui dépend du taux d'utilisation et du taux de subventionnement du Canton non encore communiqués à ce jour.

Beaucoup de clubs ont demandé à venir. Le but est de les aider dans leurs démarches. La Ville ne subventionne pas mais crée les conditions-cadres favorables. Ex. : les juniors ne paient pas.

Par ailleurs, il est utile d'indiquer que l'Etat a l'intention de détruire Panespo à court terme.

Fonctionnement avec le Centre sportif de La Maladière (CSM)

Le Service des sports reçoit et acquitte toutes les factures relatives au fonctionnement des 6 salles du stade puis refacture le tout au CSM. Le CSM, sur la base de l'occupation des salles par les écoles et le Service des sports, comptabilise le nombre d'heures total d'utilisation puis divise les charges de fonctionnement des 9 salles par le total des heures d'utilisation. Ce montant est ensuite multiplié par les heures d'utilisation de chaque entité.

Les écoles ne désirant pas utiliser la salle aux agrès pour le moment, les charges de location de cette dernière est à la charge de la Ville. Cela représente un montant de 95'000 francs dont à soustraire 30'000 francs de location externe imputés au compte 13.78.427.05.

Au niveau des comptes du Service des sports, cela se présente comme suit :

Compte 13.78.316.01 Loyers à des tiers : 715'000 francs correspondant à la location des 6 salles du stade par la Ville aux investisseurs de La Maladière, dont 480'000 francs sont refacturés au CSM pour l'utilisation par les écoles (13.78.427.03).

Compte 13.78.461.01 Subvention cantonale : 143'000 francs, représentant 20% des 715'000 francs. Ce montant doit être confirmé par le Canton qui s'est engagé à subventionner les salles de sport.

L'occupation par les écoles correspondra à celle de 2006. Les heures de sport qui s'effectuaient ailleurs en 2006 par manque de salles, se feront dans les salles de gym.

Selon les prévisions du CSM, si les écoles louent les structures à la hauteur de leur prévision et que le Canton confirme sa subvention, le prix de l'heure pourrait avoisiner les 80 francs.

Par ailleurs, le Service des sports paie au CSM 479'000 francs (13.78.316.02) de location pour l'utilisation de salles de sport par les clubs et les Ecoles du sport.

La location aux clubs et aux Ecoles du sport a été calculée comme suit :

Il a été projeté une utilisation de 6'000 heures annuelles, soit une augmentation des heures de 40 % en fonction de l'augmentation des surfaces de 4 à 9 salles. Sur les 6'000 heures prévues, 60 % sont déjà attribuées.

Un commissaire se demande quel est le bénéfice à participer à l'anneau d'athlétisme à Colombier. Il est répondu que la Ville est membre du Syndicat intercommunal et qu'elle a l'intérêt de pouvoir utiliser cette infrastructure (athlétisme, matchs et entraînement). Dans ce contexte, il faut avoir en tête le souci de développer une politique d'agglomération.

La consommation d'énergie augmente (13.72.312.11). Dans le budget 2006 il faut tenir compte que le terrain de Serrières n'était pas mentionné.

Avec la création de la ligne 11, il y a la volonté d'un renforcement de l'utilisation des piscines du Nid-du-Crô. Dès janvier 2007, les usagers pourront acquérir des billets incluant piscine et bus.

13.81 Ecoles de sports

Il est constaté que les charges augmentent considérablement, mais que c'est également le cas pour les entrées. Sans le bassin de natation, le coût à charge de la Ville est de 100'000 francs. Le but est de maintenir des prix accessibles pour les usagers (voir rubrique 13.80).

13.82 Stade de La Maladière

Dans la nouvelle rubrique concernant La Maladière, l'excédent de charges en 2007 se monte à 721'400 francs, amortissement du crédit d'équipement inclus. Un commissaire pose la question de pouvoir indiquer un montant au bilan correspondant à la valeur du terrain échangé. Cette valeur est à ce jour de 1 franc. Des négociations sont en cours avec l'Etat sur la question.

Investissements (p. 246)

L'installation d'un terrain naturel au Chanet représentera un montant de 1'500'000 francs (rapport prévu au printemps-été 2007).

Concernant le terrain des Charmettes, un commissaire fait part des difficultés rencontrées dans son utilisation par certains usagers. Il est répondu qu'une réflexion est menée comme pour la place de sport de la

Coudre. Celle-ci pourrait aboutir à un système de surveillance consistant en un passage régulier des services concernés. Il s'agira également de réunir les gens qui ont des plaintes à formuler.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Services industriels, Police, Police du feu)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Didier Rochat (rapporteur) et Frédéric Guyot, (M. Blaise Horisberger, excusé) s'est réunie le vendredi 27 octobre 2006 en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal. A l'ordre du jour, l'examen des budgets 2007. Ont également assisté à cette séance, MM. Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint et Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier aux Services industriels. Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, F. Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du SHPF, Alain Gorgerat, Etat civil, Bertrand Cottier, Contrôle des habitants, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière.

11. Services industriels

SIRUN

Le directeur des SI informe les commissaires de l'avancement des préparatifs en vue de la fusion de SIM SA (SI des Montagnes neuchâteloises) et des SI de la Ville de Neuchâtel dans SIRUN. Les discussions avancent à un rythme soutenu et pourraient aboutir à un rapport au Conseil général au printemps 2007. L'actuel budget ne tient toutefois pas compte des modifications en cas de fusion.

Parmi les points abordés dans le cadre des négociations, figurent l'évaluation des actifs des différents partenaires, les budgets prévisionnels, la forme de la nouvelle structure et la future convention collective de travail du personnel.

Actuellement, le principal point d'achoppement concerne la reprise par SIRUN de GANSA. En effet, la société de livraison et de distribution du gaz naturel est en difficulté financière. Sa valeur réelle n'est pas élevée, tant les investissements pèsent lourd par rapport au nombre de clients.

Actuellement, il appartient aux clients-distributeurs (SIM SA/SI Neuchâtel) de payer le gaz à un prix trop élevé pour tenter d'amortir les installations.

SIRUN propose de racheter GANSA pour compléter sa stratégie de fournisseur multiénergie et optimiser l'utilisation de son personnel. La nouvelle société, à peine constituée, refuse toutefois de se charger d'un fardeau trop lourd à porter et de payer le prix fort.

GANSA appartient à 60% à l'Etat de Neuchâtel. Il lui appartient de définir à quel prix GANSA pourrait être vendu. La vente au Groupe E ou un autre partenaire pourrait également être envisagée, mais augmenterait la perte de contrôle du canton sur l'approvisionnement en énergie. Cela serait contre-productif pour SIRUN qui verrait ses concurrents immédiats renforcés.

BUDGET 07

Le budget est conforme au plan stratégique. Il est inférieur à celui des années précédentes principalement pour deux raisons :

- Il s'agit de rattraper quelque peu les retards en matière d'amortissements (CHF 0,6 mio) ;
- L'introduction au 1^{er} novembre 2006 de la taxe sur les énergies renouvelables de 0,5 ct/kWh électrique sans augmentation des tarifs pour les clients (CHF 1,1 mio).

Le personnel est globalement en baisse de 2,4 unités, partiellement compensé par l'augmentation des charges en personnel auxiliaire, en raison du grand nombre de chantiers ouverts.

Les BSM sont en nette hausse en raison de l'augmentation des coûts d'achat de gaz (CHF 4 mio; 0,4 ct/kWh) et d'électricité (CHF 0,5 mio). Hormis ces hausses refacturées aux clients, les BSM ainsi que la marge brute sur l'énergie vendue restent stables. Globalement, la consommation d'énergie est en légère hausse de 0,1% pour le gaz et de 0,6% pour l'électricité.

Un imprévu de dernière minute risque de péjorer le résultat final de l'exercice 2007 par l'augmentation probable du coût de l'électricité facturée par le Groupe E. A ce stade, il n'est pas encore possible de dire si ce coût pourra être répercuté sur les consommateurs finaux.

305.01 : Des augmentations substantielles apparaissent en matière d'assurance accidents. Une vérification dans les autres dicastères démontre que le taux a été adapté dans l'ensemble des services. Il est actuellement de 1,0689% (2006 : 0,8738%) pour le personnel administratif et de 2,2705% (2006 : 2,0803%) pour le personnel d'exploitation. Le taux au budget 2006 était artificiellement bas. Toutefois, une augmentation des accidents non-professionnels du personnel technique vient péjorer les comptes.

310.13 : Avec l'évolution de la composition des tarifs et d'autres modifications diverses, l'information des clients augmente et avec lui le coût.

311.01 : Les SI ont l'obligation de changer les compteurs arrivés en fin de vie ou fonctionnant mal. Outre les échanges standards définis par la loi, le mauvais fonctionnement de compteurs peut occasionner des pertes importantes pour les SI qui ont donc tout intérêt à les identifier rapidement.

311.02 : le remplacement d'un treuil arrivé en bout de vie, avec sa remorque, alourdit ce compte passagèrement.

330.03 : Les pertes sur débiteurs sont globalement faibles et même en baisse. En effet, la facturation d'un émolument de CHF 15.- dès le 1^{er} rappel, en plus des 5% d'intérêts moratoires, a fonctionné comme un électrochoc et diminué les retards dans les paiements. Ces recettes figurent à la rubrique 421.03.

382.11 : L'introduction au 1^{er} novembre 2006 d'une taxe pour la production d'énergie renouvelable de 0,5 ct/kWh permet d'encaisser annuellement CHF 1,1 mio qui sont affectés aux réserves (382.11). Cette réserve permettra de financer les investissements en cours : Combes-Garrot, Chanet, Photovoltaïque Maladière, éoliennes.

07. Police

07.01 Service administratif

361.01 City Manager

Une discussion nourrie a entouré le projet du conseil communal de financement d'un City Manager. Si personne ne conteste le diagnostic posé sur le centre ville, la solution proposée reste évasive et creuse. Les commissaires déplorent le manque de concept global et l'absence, dans ce projet, des principaux intéressés, les commerçants. Leurs associations sont en phase de décomposition et les personnes, qui se sont précédemment engagées, ont déposé les plaques faute de soutien de la part de leurs collègues et concurrents.

Le directeur de la police rappelle qu'une association de revitalisation du centre ville avait été créée et que, si la participation financière des partenaires commerciaux n'avait pas encore été définie, l'amorce du processus par la collectivité était nécessaire.

En 2004, un sondage de MIS-Trend avait dressé le portrait de la perception qu'ont les citoyens du centre ville. Cette enquête avait été complétée par une étude qualitative menée par la HEG. Enfin, quatre groupes de travail composés par des acteurs locaux ont rendu un certain nombre de conclusions en matière de revitalisation, d'animation, de décor, d'accessibilité et de communication pour le centre-ville. Un des éléments principaux consiste en la création d'un poste de City Manager.

Le City Manager aurait trois objectifs à atteindre :

- Fédérer les commerçants autour d'actions concrètes de promotion ;
- Valoriser le centre ville par l'animation ;
- Varier l'offre des commerces et des prestations de service.

La création de ce poste découle d'un choix stratégique. Son financement devrait probablement élarger plutôt au dicastère de la promotion économique. La faiblesse des partenaires locaux (CID, Pro Neuchâtel et même l'association de revitalisation du centre ville créé par la Ville) ne laisse pas présager de perspectives très favorables à son épanouissement.

La question se pose de savoir quel organisme est le mieux à même de valoriser l'apport financier de la Ville dans ce dossier. En effet, dans la situation actuelle, le risque est grand que pour obtenir l'adhésion d'un minimum de partenaires lors d'activités, le City Manager doive déployer des efforts « surhumains » dans les relations publiques, et cela sans assurance de réussite.

En conclusion, les commissaires présents, bien que ne partageant pas le même avis, comprennent l'idée de financer un City Manager. Ils demandent néanmoins au conseil communal de trouver les moyens de mettre les commerçants devant leurs responsabilités, faute de quoi la noble intention de la Ville s'avérera rapidement être un coup d'épée dans l'eau.

07.01 Etat Civil

A l'avenir, la loi fédérale exige des officiers d'état civil qu'ils disposent d'un CFC et d'une activité minimale de 40% dans le domaine de l'état civil. De plus, le système Infostar simplifie considérablement les procédures, rendant inutiles des ressaisies puisqu'en enregistrant une fois pour toute dans la base de données nationale. De ce fait, il s'avère que les deux autres arrondissements du district de Neuchâtel (à l'exception de la Ville) ne seront bientôt plus à même de justifier de l'existence d'un tel poste, d'autant plus que l'enregistrement des naissances et des décès sont effectués directement par les hôpitaux et les pompes funèbres et que les charges incombent à la Ville de Neuchâtel. Il ne restera aux arrondissements que la charge liée à des reconnaissances, changement de nom au mariage.

La Ville de Neuchâtel s'est approchée de ces deux arrondissements voisins pour évaluer la possibilité d'opérer des regroupements. Pour des raisons d'opportunité – image et financière – elles ont décliné l'offre, quand bien même des possibilités de décentralisation, notamment pour les mariages ait été proposée.

Par ailleurs, avec l'arrivée au 1^{er} janvier 2007 du partenariat enregistré, les locaux de l'Etat civil ne permettent plus d'assurer la confidentialité. Le déménagement aurait pu être revu à la lumière de la refonte régionale des institutions en matière d'état civil. La Ville salue le dialogue engagé, mais regrette que les autres communes aient renoncé à s'associer dans ce projet à l'échelle du district. Le Conseil communal prévoit un réaménagement des locaux communaux une fois que le déménagement en direction de la Maladière par plusieurs services aura été effectué.

318.45 : L'ensemble des frais informatiques a été repris par le CEG qui les refacture au moyen d'imputations internes (399.02).

07.21 Contrôle des habitants

431.04 : Avec les accords bilatéraux, le nombre de permis de séjour (C) est en constante baisse car leur renouvellement ne se fait plus chaque année, mais tous les 5 ans.

431.06 : L'arrivée du passeport biométrique obligera les citoyens à s'inscrire à la commune, mais ensuite à se déplacer dans un des six centres officiels en suisse, afin d'établir une photo sur la base de critères biométriques.

07.31 Corps de police

Six postes ont pu être économisés au corps de police dans le budget 2007. Ils découlent d'une réorganisation des brigades avec un engagement accru dans le terrain pour l'ensemble du personnel, cadres compris. Les autres influences proviennent de la suppression du guichet de nuit ou encore l'introduction de patrouilles conjointes avec la PCN. Il s'agit d'un effort considérable consenti malgré un doublement du travail découlant de la perception des amendes d'ordre ou encore la nouvelle activité d'enregistrement des plaintes.

Police 2006 est toujours bien accueilli et, après un temps de formation, la mixité des patrouilles sera supprimée. Le nombre de véhicules circulant en permanence en Ville est en légère baisse : 2 patrouilles + une de réserve, alors qu'elles étaient précédemment de 3 patrouilles + celles de la PCN. Lors d'interventions lourdes, il se peut que toutes les patrouilles soient réquisitionnées par la PCN et qu'aucune ne soit encore disponible en Ville, ce qui peut poser des problèmes.

311.02 : La flotte de véhicules est vieille. De plus, les nouvelles missions de proximité n'imposent plus la présence de véhicules puissants. La Ville a pris l'option de conclure un leasing prévoyant, d'une part, des petites voitures de 900 cm³ pour la proximité, et, d'autre part, des véhicules plus performants avec moteur hybride. D'importantes économies ont pu être réalisées en matière d'entretien et de consommation de carburant.

313.01 : Le déménagement du SIS à la Maladière provoquera la désaffectation de la pompe à essence. Tant la police que le SIS s'approvisionneront auprès d'un fournisseur privé.

319.73 : Figurent à ce compte les campagnes de prévention organisées

par la Ville et utilisant les espaces dévolus à cette utilisation.

406.01 : Les commissaires prennent note que le nombre de chiens est en baisse en Ville de Neuchâtel.

441.73 : L'introduction de trois nouveaux radars – le 4^{ème} sera installé une fois la Maladière terminée – rapporte gros. Le budget 2006 sera certainement dépassé. Aux Cadolles, le taux d'infraction est de 0,6% des véhicules contrôlés. En matière de prévention, il est à noter qu'après quelques mois d'existence la situation se stabilise. De plus, les habitants constatent une modification du comportement des conducteurs qui conduisent de façon plus calme et moins bruyante.

07.41 Ports

380.01 : Pour la première fois depuis longtemps, le Fonds très déficitaire des ports peut partiellement être amorti (cf. aussi 481.08).

08. Police du feu

Les charges de la Ville de Neuchâtel augmentent de CHF 280'000.- par an avec le déménagement à la Maladière. Les effectifs restent inchangés. Le déménagement sera effectué par le personnel de piquet étalé sur deux mois, ainsi que par les effectifs de deux équipes de cours de répétition de protection civile.

Le total des charges liées à la Maladière se monte à CHF 884'000.- dont CHF 327'000.- financés par l'ECAP, le Fonds cantonal des sapeurs pompiers et la protection civile. Les CHF 557'000.- restants se répartissent sur les diverses activités de la caserne et la prise en charge varie en fonction de clés très variables. Un tableau récapitulatif est joint en annexe.

08.02 S.I.S. Sanitaire

318.04 : L'augmentation des frais téléphoniques découle d'un report de charges pour les frais de pager en cas d'alarme. Financés à l'origine par l'ECAP, la décision a été prise de ne plus couvrir l'ensemble des frais, mais uniquement ceux imputables aux interventions feu.

490.08 : L'ensemble des charges financières de la Maladière sont comptabilisées sur le compte S.I.S. sanitaire et ensuite imputées comptablement aux différents services en fonction de leurs prestations. Cela facilite le traitement administratif sans fausser la comptabilité

analytique.

08.03 S.I.S. Feu

La proposition de la Ville de reprendre la centrale d'alarme du 144 et du 118 est toujours en discussion. En effet, il arrive qu'il y ait des erreurs de transmission des alarmes et le financement du 144 pourrait être assuré par Santé suisse en cas d'application des normes IAS. Le canton semble d'accord d'entrer en matière pour le 144, mais pas pour le 118. D'autres pistes sont actuellement évaluées avec différents partenaires. L'affaire poursuit son cours.

08.04 S.I.S. Sauvetage

461.86 : Le canton cherche également à faire des économies en matière de sauvetage sur le lac. Il s'est adressé à d'autres cantons dans ce sens. La Ville de Neuchâtel est d'accord d'abandonner cette tâche, mais n'entre pas en matière pour des demi-mesures. Pour l'instant, aucune autre solution ne semble avoir été envisagée par l'Etat.

08.05 S.I.S. Volontaires

Les 4 communes concernées sont enchantées du service proposé à un coût moins élevé. Elles sont actuellement les plus fidèles alliés de la Ville dans les pourparlers en matière de S.I.S. Le déménagement à la Maladière permet de résilier des locations à Auvernier et Corcelles.

08.11 Service d'hygiène et de prévention du feu

Les discussions sur la prise en charge, par les différents partenaires, des frais liés à la sécurité dans la Maladière ne sont pas terminées. Le budget peut par conséquent être qualifié de prudent.

08.21 Protection civile

Actuellement, 9 communes sont partenaires de la PCi. Un fonds cantonal alimenté à hauteur de CHF 15.-/habitant couvre les frais communs. Restent à la charge des communes les coûts liés à leurs propres abris de PCi. Les mesures d'économie ont permis à la Ville de diminuer l'entretien des abris inutilisés dans les limites de la légalité en la matière.

Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal des efforts accomplis. Elle remercie tout particulièrement les chefs de service de leur collaboration à l'établissement du budget, ainsi que leur disponibilité lors des séances des sous-commissions.

La Commission financière s'est prononcée comme suit sur les projets d'arrêtés liés au budget :

- Projet d'arrêté I (budget 2007) est accepté par 7 voix avec 3 abstentions.
- Projet d'arrêté II (crédits de construction) est approuvé à l'unanimité.
- Projet d'arrêté III (perception temporaire) est accepté par 7 voix avec 3 abstentions.

Les membres de la Commission financière désirent préciser que le but est d'alimenter en premier lieu à hauteur de 4 millions de francs la fortune de la Ville de Neuchâtel en 2007. Ensuite, la contribution de 1% prélevée sur les traitements des membres du Conseil communal et du personnel ainsi que sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leurs familles pourra être remboursée en 2008, à charge de l'exercice 2007, et pour autant que la fortune soit alimentée de 4 millions de francs.

- Projet d'arrêté IV (rémunération du personnel) est approuvé à l'unanimité.
- Projet d'arrêté V (subvention à l'Association de revitalisation du centre-ville) est amendé par la Commission financière de la manière suivante :

Article premier (nouveau) : "Une subvention annuelle de 120'000 francs est accordée pour les années 2007, 2008 et 2009, sous réserve de l'acceptation d'un cahier des charges par le Conseil communal, à l'Association de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel pour la participation à l'engagement d'un city-manager, animateur de la cité, et à ses activités."

Art. 2 : (inchangé).

- Projet d'arrêté VI (modifications de subventions renouvelables) est accepté par 8 voix, avec une abstention
- Projet d'arrêté VII (renouvellement et conclusions d'emprunt) est accepté à l'unanimité.

La Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2007, ainsi que les arrêtés y relatifs.

Le présent rapport a été accepté.

Neuchâtel, le 14 novembre 2006

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Jean-Charles Authier

François Konrad

Projet I

Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2007

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2007, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	324'644'700.-
	Total des revenus	<u>327'876'300.-</u>
	Excédent de revenus	<u>3'231'600.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	36'841'000.-
	Total des recettes	<u>4'085'000.-</u>
	Investissements nets	<u>32'756'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2007

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2007 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Finances, Tourisme	10'000.-
c) Travaux publics	300'000.-
d) Urbanisme	300'000.-
e) Police et police du feu	50'000.-
f) Jeunesse et intégration	50'000.-
g) Affaires culturelles	50'000.-
h) Services industriels	450'000.-
i) Sports	<u>100'000.-</u>
Total	<u>1'510'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

Arrêté
concernant la perception temporaire d'une
contribution sur les traitements des membres du
Conseil communal et du personnel, ainsi que sur les
rentes versées aux anciens membres du Conseil
communal et de leurs familles

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Durant l'année 2007, une contribution de 1% (un pour-cent) est prélevée sur les traitements des membres du Conseil communal et du personnel, à l'exception des apprenti-es et stagiaires soumis à l'arrêté du 9 juillet 2003, ainsi que sur les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal et de leurs familles.

Art. 2.- La contribution temporaire prévue ci-dessus à l'article premier sera remboursée en 2008, pour autant que la fortune de la Ville de Neuchâtel soit alimentée à hauteur de 4 millions (quatre millions) sur l'exercice 2007.

Art. 3.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et déploie ses effets jusqu'au 31 décembre de la même année.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

Arrêté modifiant l'Arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 22 de l'Arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970, est modifié comme suit :

Allocations de renchérisse- ment

Art. 22.- ¹ Le Conseil communal alloue à ses membres et au personnel communal des allocations de renchérissement proportionnées aux modifications de l'indice suisse des prix à la consommation tel qu'il est établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

² Les allocations de renchérissement s'appliquent aux éléments de la rémunération énumérés au chapitre II ci-dessus, à l'exclusion du supplément de traitement. Ces éléments sont adaptés :

- a) **au 1^{er} janvier sur la base de l'indice au 31 août précédent;**
- b) **au 1^{er} juillet sur la base de l'indice au 28 février précédent, pour autant que celui-ci présente une augmentation de 3% ou plus par rapport à l'indice ayant servi de base à la dernière indexation.**

³ Le Conseil communal accorde également des allocations de renchérissement aux retraités, en s'inspirant des critères indiqués ci-dessus.

⁴ Abrogé par arrêté du Conseil général du 6 février 1989.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté concernant
l'octroi d'une subvention à l'Association de
revitalisation du centre-ville de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention annuelle de 120'000 francs est accordée pour les années 2007, 2008 et 2009, sous réserve de l'acceptation d'un cahier des charges par le Conseil communal, à l'Association de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel pour la participation à l'engagement d'un city-manager, animateur de la cité, et à ses activités.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté
concernant des modifications de subventions renouvelables**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à réduire ou à supprimer en 2007 les subventions renouvelables dont le montant atteint ou dépasse la somme figurant à l'article 153 al. 1 let. b) du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Projet VII

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2007**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 90'000'000 francs durant l'année 2007.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe

30. CHARGES DE PERSONNEL									
		Budget 2007			Ecart 1ère version et	Budget 2007 1ère version			Budget
		Ecart budget 2006			Budget 2007	Ecart		Budget 2006	2006
		Fr.	%	Fr.		Fr.	%		Fr.
300	Autorités et commissions	1'029'400	1.7%	17'000	-24'100	1'053'500	4.1%	41'100	1'012'400
301	Personnel administratif et d'exploitation	71'512'400	1.5%	1'061'600	-1'807'800	73'320'200	4.1%	2'869'400	70'450'800
303	Assurances sociales	6'846'400	0.9%	58'500	-152'200	6'998'600	3.1%	210'700	6'787'900
305	Assur. acc. et perte de gain	1'203'400	5.8%	66'100	-6'400	1'209'800	6.4%	72'500	1'137'300
306	Prestations en nature	586'000	-1.7%	-10'000	-1'000	587'000	-1.5%	-9'000	596'000
307	Caisse de pensions Ville	9'925'200	24.4%	1'944'300	-2'023'200	11'948'400	49.7%	3'967'500	7'980'900
308	Personnel temporaire	1'421'500	21.9%	255'800	-	1'421'500	21.9%	255'800	1'165'700
309	Autres charges de personnel	905'400	-2.3%	-21'600	-2'000	907'400	-2.1%	-19'600	927'000
30	Sous-total	93'429'700	3.7%	3'371'700	-4'016'700	97'446'400	8.2%	7'388'400	90'058'000
302	Personnel enseignant	13'235'300	0.6%	74'500	200'000	13'035'300	-1.0%	-125'500	13'160'800
304	Caisse de pensions de l'Etat	1'335'000	0.9%	11'900	16'000	1'319'000	-0.3%	-4'100	1'323'100
30	Sous-total	14'570'300	0.6%	86'400	216'000	14'354'300	-0.9%	-129'600	14'483'900
30	TOTAL	108'000'000	3.3%	3'458'100	-3'800'700	111'800'700	6.9%	7'258'800	104'541'900